

**Note de service sur les tâches culminantes en matière
d'alphabétisation et de formation de base**

Questions et réponses supplémentaires

Janvier 2025

1. Que sont les tâches culminantes?

- Les tâches culminantes sont des tâches authentiques et complexes, qui font appel à au moins deux compétences.
- Les tâches culminantes sont utilisées parallèlement aux activités d'apprentissage et aux jalons pour s'assurer dans une mesure raisonnable qu'une apprenante peut réaliser son objectif.
- Les tâches culminantes réunissent plusieurs compétences qui peuvent se situer à différents niveaux de complexité. Leur réussite démontre la capacité de la personne apprenante à gérer des tâches au-delà du Programme d'alphabétisation et de formation de base.

2. Les tâches culminantes sont-elles obligatoires?

Tous les aspects du Programme d'alphabétisation et de formation de base sont volontaires pour les apprenantes, y compris les tâches culminantes et les autres mesures de rendement (p. ex. les jalons). Les apprenantes sont autorisées à participer à ce programme, et ce, qu'elles tentent ou non de réussir une tâche culminante.

Bien que les apprenantes ne soient pas tenues d'accomplir des tâches culminantes, les fournisseurs de services doivent en inclure une dans le plan de chacune.

Nous savons que de nombreuses apprenantes ne seront pas tout à fait prêtes en vue de la transition, mais nous devons savoir quelle proportion le sont pour atteindre leur objectif. L'achèvement d'une tâche culminante est l'indicateur constant de la préparation d'une personne apprenante à la transition.

3. Que doit faire une apprenante avant de tenter d'accomplir une tâche culminante?

Les critères suivants s'appliquent aux apprenantes qui tentent d'accomplir une tâche culminante :

- Avoir terminé tous les éléments du plan d'apprentissage.
- Avoir réussi les activités d'apprentissage quotidiennes, les tâches, les jalons et les tâches intégrées au même niveau que ce qui est requis dans la tâche culminante (ou à niveau supérieur).
- Accepter de réaliser la tâche culminante après avoir consulté le formateur ou la formatrice et parce qu'elles se sentent prêtes à le faire.

Toutes les apprenantes qui répondent aux critères ci-dessus devraient être encouragées à accomplir la tâche culminante. En fin de compte, elles déterminent quand elles sont prêtes à le faire de concert avec le formateur ou la formatrice.

Pour obtenir des directives détaillées sur la façon d'administrer les tâches culminantes, veuillez consulter la version récemment révisée du *Guide de l'utilisateur du plan d'apprentissage – tâches culminantes* qui figure dans le répertoire Contact Nord du Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario.

4. Pourquoi lançons-nous cette initiative maintenant?

Jusqu'à présent, les formateurs et formatrices ne disposaient pas d'un nombre suffisant de tâches culminantes pour pouvoir mesurer les taux d'achèvement. La saisie des taux d'achèvement nous aidera à évaluer l'efficacité du Programme d'alphabétisation et de formation de base de plusieurs façons, notamment en évaluant :

- notre capacité à préparer pleinement les apprenantes à leur prochaine étape.
- le degré de compréhension des exigences liées aux objectifs des apprenantes.
- la mesure dans laquelle les fournisseurs de services analysent correctement les besoins des apprenantes en fonction de ces exigences.
- la mesure dans laquelle les fournisseurs de services peuvent aider les apprenantes à atteindre leurs buts.

5. Quelles sont les attentes du ministère en ce qui concerne les tâches culminantes?

Il est maintenant attendu des fournisseurs de services dans le cadre du Programme d'alphabétisation et de formation de base qu'ils :

- incluent une tâche culminante propre à la voie décrite dans les plans de services des apprenantes à mesure que de nouveaux plans sont établis et que les plans existants sont mis à jour.
- offrent à toutes les apprenantes qui réalisent les activités d'apprentissage et les jalons prévus dans leur plan la possibilité d'effectuer une tâche culminante propre à leur voie.
- consignent la réussite d'une tâche culminante par une personne apprenante dans le Système de gestion des cas (SGC) pour nous aider à comprendre collectivement la pertinence et l'efficacité des tâches culminantes en tant qu'indicateurs de l'état de préparation à la transition.

6. Où les formateurs et formatrices du Programme d'alphabétisation et de formation de base peuvent-ils trouver de plus amples renseignements?

Les formateurs et formatrices du Programme d'alphabétisation et de formation de base trouveront des renseignements pour les aider à administrer les tâches culminantes dans la version révisée du *Guide de l'utilisateur du plan d'apprentissage – tâches culminantes* qui figure dans le répertoire Contact Nord. Ce guide contient des conseils sur l'administration, la notation et l'interprétation du rendement des apprenantes qui accomplissent des tâches culminantes, ainsi que sur l'information à transmettre aux apprenantes et la production de rapports dans le Système de gestion des cas du Système d'information d'Emploi Ontario (SGC du SIEO).

7. Devons-nous ouvrir tous les plans d'apprentissage préexistants pour y inclure des tâches culminantes?

Non. Il suffit d'ajouter des tâches culminantes lors de la création de plans ou de la mise à jour des plans existants.

8. Quel est le but de la note de service sur les tâches culminantes?

La récente note de service devrait être lue comme un rappel et une explication de la politique existante plutôt que comme l'imposition d'une nouvelle exigence. Elle a pour but de rappeler aux fournisseurs de services l'obligation d'inclure des tâches culminantes dans les plans des apprenantes et de les encourager à utiliser les nouvelles tâches culminantes s'il y a lieu et à consigner les données sur leur réalisation dans le SGC.

Tous les aspects du Programme d'alphabétisation et de formation de base sont volontaires pour les apprenantes, y compris les tâches culminantes et les autres mesures de rendement (p. ex. les jalons). Les apprenantes sont autorisées à participer à ce programme, et ce, qu'elles tentent ou non de réussir une tâche culminante.

Bien que les apprenantes ne soient pas tenues d'accomplir des tâches culminantes, les fournisseurs de services doivent en inclure une dans le plan de chacune, conformément aux directives aux fournisseurs de services du Programme d'alphabétisation et de formation de base, à savoir :

- Les fournisseurs de services du Programme d'alphabétisation et de formation de base doivent:
 - Travailler avec les apprenantes pour élaborer un plan d'apprentissage qui correspond à ce dont la personne apprenante a besoin pour atteindre sa voie objectif.
 - S'assurer que le plan d'apprentissage:
 - Précise la voie de la apprenante.

- Décrit en détail les activités d'apprentissage visant à préparer les apprenantes à suivre leur voie vers l'atteinte de leurs buts.
- Précise les tâches jalons que la personne apprenante devra franchir avec succès.
- Précise la tâche culminante.

Nous savons que, en raison du nombre insuffisant de tâches culminantes, de nombreux formateurs et formatrices du Programme d'alphabétisation et de formation de base ne les ont pas incluses dans les plans d'apprentissage. Cependant, l'adoption généralisée de l'utilisation des tâches culminantes est nécessaire pour comprendre leur efficacité en tant qu'indicateur de la préparation à la transition et de l'atteinte des objectifs et pour recueillir les données nécessaires à l'établissement d'une norme pour soutenir l'inclusion de cette mesure dans le Cadre de gestion du rendement (CGR). Ceci nous permettra de commencer à recueillir des données de référence qui, au fil du temps, éclaireront la norme éventuelle pour la mesure de l'achèvement de la voie à suivre vers l'atteinte des buts lorsqu'elle sera opérationnalisée comme mesure de base de l'efficacité dans le Cadre de gestion du rendement du Programme d'alphabétisation et de formation de base pour compléter et contrebalancer la mesure de la pertinence.

9. La note de service sur les tâches culminantes s'applique-t-elle également aux services par voie électronique?

Oui, la note de service s'applique à tous les fournisseurs de services du Programme d'alphabétisation et de formation de base, y compris les services par voie électronique. D'autres travaux d'élaboration du programme seront nécessaires pour répondre au besoin de disposer d'une plus grande variété de tâches culminantes, d'accroître considérablement le nombre des tâches culminantes numérisées pour le réseau des services par voie électronique et d'établir une série de tâches culminantes axées précisément sur la préparation à la transition des apprenantes dont l'objectif consiste à participer à un autre programme d'alphabétisation et de formation de base. D'ici là, il existe suffisamment de tâches culminantes disponibles pour établir une norme de réalisation. Les fournisseurs de services qui ne sont pas en mesure de trouver une tâche culminante pertinente pour une personne apprenante doivent noter ce fait dans le dossier et informer un organisme de soutien du besoin non satisfait. Ceci contribuera à l'élaboration en cours de la banque d'évaluations du Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (Cadre du CLAO).

10. Les organismes communautaires qui travaillent avec une personne-apprenante pour la préparer à quitter/à faire la transition vers un autre fournisseur de services du Programme d'alphabétisation et de formation de base (p. ex., un conseil scolaire ou un collègue) doivent-ils inclure une tâche culminante dans leur plan d'apprentissage?

Oui, ils devront inclure une tâche culminante dans leur plan d'apprentissage. Les tâches culminantes sont une mesure de la préparation à la transition et de l'atteinte des objectifs. Le fournisseur de services consultera la liste des tâches culminantes pour déterminer celle qui correspond le mieux à au moins un des objectifs d'apprentissage de la personne apprenante liés à la réussite de sa transition vers l'étape suivante. Cela dit, nous reconnaissons également que toutes les apprenantes ne choisiront pas d'effectuer une tâche culminante à leur sortie, même si elles estiment avoir atteint leurs objectifs d'apprentissage et que la tâche culminante est pertinente.

Nous avons déterminé qu'il était nécessaire de disposer d'une série de tâches culminantes axées précisément sur la préparation à la transition pour les apprenantes qui ont pour objectif de participer à un autre programme d'alphabétisation et de formation de base, sachant que la tâche culminante est axée sur les multiples compétences requises pour gérer l'environnement de l'objectif de la personne apprenante et que ce sont souvent des programmes communautaires qui sont chargés de préparer les apprenantes à la prestation des services d'un conseil scolaire ou d'un collège.

Nous encourageons tous les fournisseurs de services à continuer à déterminer la nécessité d'élaborer des tâches culminantes spécifiques pour répondre aux besoins des apprenantes qu'ils servent. Avec le temps, nous disposerons d'un système entièrement fonctionnel qui nous aidera à mieux comprendre l'efficacité du Programme d'alphabétisation et de formation de base de plusieurs manières, notamment :

- dans quelle mesure nous parvenons à préparer pleinement les apprenantes à leur prochaine étape.
- dans quelle mesure les exigences relatives aux objectifs des apprenantes sont bien comprises.
- dans quelle mesure les fournisseurs de services évaluent les besoins des apprenantes en fonction de ces exigences.
- dans quelle mesure les fournisseurs de services sont en mesure d'aider les apprenantes à atteindre leurs objectifs.

11. Est-il possible de mettre à jour le libellé du SGC pour le rendre plus clair afin d'assurer la production de rapports exacts?

Les programmes d'alphabétisation et de formation de base sont encouragés à fournir des commentaires et des recommandations sur le libellé du SGC et toute autre suggestion dans le cadre du modèle de soutien régional. Précisons que les réponses à la question « La tâche culminante propre à la voie à suivre a-t-elle été accomplie avec succès? » sont les suivantes :

Oui – la personne apprenante a tenté de réussir une tâche culminante et a réussi.

Non – la personne apprenante a tenté de réussir une tâche culminante et n’a pas réussi.

Pas de réponse – la personne apprenante n’a pas tenté de réussir une tâche culminante.

12. Il n’existe aucune option permettant de préciser les tâches culminantes dans le SGC (uniquement les réponses Oui/Non/Non). Cette option sera-t-elle mise à jour pour identifier la tâche culminante dans le plan d’apprentissage?

Oui, le ministère a mis à jour le modèle de plan d’apprentissage pour y inclure un espace pour le nom de la tâche culminante. Il importe toutefois de noter que le modèle de plan d’apprentissage disponible sur l’Espace partenaires Emploi Ontario n’est qu’un exemple de ce à quoi un plan d’apprentissage peut ressembler et que les fournisseurs de services sont encouragés à adapter le modèle à leurs besoins particuliers. Les fournisseurs de services qui utilisent d’autres modèles de plan d’apprentissage sont encouragés à créer des documents similaires/à réviser leurs modèles actuels pour préciser la tâche culminante choisie.

13. Pouvons-nous utiliser des tâches culminantes en dehors de la voie à suivre de la personne apprenante si cela l’aide à atteindre ses objectifs? Cela sera-t-il autorisé dans le SGC?

Le SGC ne fait pas le suivi de la tâche culminante choisie. Cette information sera incluse dans le plan d’apprentissage, mais pas dans le plan de service du SGC. La tâche culminante est axée sur les multiples compétences requises pour gérer l’environnement de l’objectif de la personne apprenante. Jusqu’à ce qu’un nombre suffisant de tâches culminantes propres à la voie à suivre soient élaborées, les fournisseurs de services peuvent sélectionner une tâche culminante qui est pertinente pour la personne apprenante et qui comprend les compétences requises pour gérer l’environnement de son objectif. Ceci devrait être documenté dans le plan d’apprentissage et le fournisseur de services devrait informer un organisme de soutien du besoin non satisfait afin de contribuer à l’élaboration en cours de la banque d’évaluations du Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l’Ontario.

14. La détermination des jalons réussis peut-elle être un indicateur de la réussite d’une transition?

Non. Bien que les tâches culminantes et les jalons soient harmonisés avec le Cadre du Curriculum, ils sont de natures différentes et sont utilisés à des fins différentes pour l’évaluation. Les jalons sont des activités d’évaluation liées à des objectifs que les apprenantes réalisent pour démontrer leur capacité à accomplir des tâches distinctes

liées à des objectifs et sont utilisées pour démontrer la progression d'un niveau de complexité du Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario à un autre au sein d'un groupe de compétences et de tâches en particulier. Les tâches culminantes sont des tâches intégrées. Elles sont plus complexes que les tâches des jalons en ce sens qu'elles regroupent un certain nombre de tâches de plusieurs compétences qui peuvent se situer à différents niveaux de complexité. La réussite d'une tâche culminante est une démonstration importante de la capacité de la personne apprenante à gérer les types de tâches intégrées qui se présenteront à elle lorsqu'elle aura quitté le Programme d'alphabétisation et de formation de base.

15. Les tâches culminantes peuvent-elles offrir plus de flexibilité en termes de choix et de variété des voies à suivre?

Le SGC ne fait pas le suivi de la tâche culminante choisie. Cette information sera incluse dans le plan d'apprentissage, mais pas dans le plan de service du SGC. La tâche culminante est axée sur les multiples compétences requises pour gérer l'environnement de l'objectif de la personne apprenante. Jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de tâches culminantes propres à la voie à suivre soient élaborées, les fournisseurs de services peuvent sélectionner une tâche culminante qui est pertinente pour la personne apprenante et qui comprend les compétences requises pour gérer l'environnement de son objectif. Ceci devrait être documenté dans le plan d'apprentissage et le fournisseur de services devrait informer un organisme de soutien du besoin non satisfait afin de contribuer à l'élaboration en cours de la banque d'évaluations du Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario.

16. Le SGC peut-il fournir des options pour les tâches en fonction des renseignements/voies à suivre saisis plutôt que de nous obliger à les chercher?

Les programmes d'alphabétisation et de formation de base sont encouragés à fournir des commentaires et des recommandations pour rationaliser le SGC dans le cadre du modèle de soutien régional.

17. Des tâches culminantes qui ressemblent moins que les tâches existantes à un examen ou à une épreuve standardisée pourraient-elles être élaborées?

Les tâches culminantes sont élaborées par des organismes de soutien. Les programmes d'alphabétisation et de formation de base sont encouragés à communiquer avec leur organisme de soutien provincial ou régional pour lui demander d'élaborer des tâches culminantes bien précises afin de combler les lacunes déterminées.

18. Les tâches culminantes ne conviennent pas bien à certaines apprenants pour mesurer leur préparation à la transition. Comment pouvons-nous y remédier pour soutenir au mieux ces apprenantes si le ministère les exige?

L'obligation d'inclure des tâches culminantes dans le plan d'apprentissage a pour but de susciter un dialogue entre les fournisseurs de services et leurs apprenantes concernant la préparation à la transition et les tâches culminantes (c'est-à-dire que cette exigence n'est pas punitive). Si le fournisseur de services et la personne apprenante déterminent qu'aucune tâche culminante pertinente n'est disponible, ceci devrait être noté dans le plan d'apprentissage et « Aucune réponse » devrait être sélectionné comme option pour la tâche culminante dans le SGC. Les fournisseurs de services devraient communiquer cette lacune et toute autre lacune déterminée à leur organisme de soutien.